MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENTET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

SCIENCES NATURELLES ET MICROBIOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 91 04 01 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 904
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002 sur avis conforme de la Commission de concertation

SCIENCES NATURELLES ET MICROBIOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant les bases des connaissances scientifiques relatives à la préparation, à la dispensation et au bon usage des médicaments.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ♦ de comprendre un texte écrit de vulgarisation scientifique ou technique (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond;
- ♦ d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie – Physiologie - Biologie	CT	В	64
Microbiologie - Hygiène	CT	В	32
Botanique	CT	В	24
3.2. Part d'autonomie		30	
Total des périodes			150

4. PROGRAMME

4.1. Anatomie – Physiologie - Biologie

L'étudiant sera capable :

- de situer les principaux organes du corps humain sur un schéma;
- de décrire et d'expliquer à l'aide de schémas :
 - le fonctionnement des systèmes locomoteur, nerveux, circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, endocrinien et reproducteur et leurs dysfonctionnements les plus courants,
 - le fonctionnement des organes des sens ;
- ♦ d'expliquer les fonctions ainsi que le mode de multiplication de la cellule.

4.2. Microbiologie - Hygiène

L'étudiant sera capable :

- d'identifier différents vecteurs de maladie ;
- de différencier et d'expliquer :
 - · les rôles des virus, bactéries, prions et fungi,
 - les rôles des antibiotiques, antiseptiques, désinfectants et décontaminants ;
- d'expliquer des mesures courantes de prophylaxie y compris la stérilisation ;
- ♦ d'expliquer les fondements de l'immunologie et des vaccinations.

4.3. Botanique

L'étudiant sera capable :

- ♦ de différencier la cellule végétale de la cellule animale;
- de décrire la structure de la cellule végétale ;
- de décrire les organes végétaux : racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits et d'en expliquer le rôle ;
- ♦ d'expliquer les mécanismes essentiels de la physiologie végétale (nutrition, photosynthèse, respiration, transpiration, ...);
- d'expliquer et de schématiser les cycles du carbone et de l'azote.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de situer correctement les principaux organes du corps humain sur un schéma ;
- ♦ d'expliquer au moins deux fonctions générales du corps humain et leur dysfonctionnement ;
- ♦ de citer et de justifier des mesures de prophylaxie face à une activité professionnelle donnée;
- de citer et d'expliquer trois interactions possibles entre les règnes végétal et animal.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'exhaustivité des réponses formulées,
- ♦ la précision du vocabulaire utilisé,
- la pertinence des explications fournies.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.